Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170818
Centre d'intérêt : 620

Pour le développement des collèges : les affaires étudiantes / Fédération des cégeps. -- Montréal : La Fédération, 1980.
23 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s) : Fédération des cégeps

Descripteur(s) : Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Affaires étudiantes

Dans ce document, on précise d'abord les termes utilisés : étudiant, qualité de l'enseignement, formation fondamentale, affaires étudiantes, vie étudiante. Puis on présente une approche des affaires étudiantes centrée sur les principales caractéristiques de la communauté étudiante de niveau cégep et sur les besoins qu'elles génèrent. On conclut en faisant état des obligations des collèges à cet égard et en suggérant des pistes à explorer pour définir un modèle opérationnel.

Type de document :

Pour le développement des collèges

Les affaires étudiantes

Fédération des cégeps/septembre 1980

Conception et réalisation graphiques
Jean Gladu/Tricycle
Photos
Michel Giroux
Guy Turcot
Responsable de la publication
Claire Noël
Tirage
2000 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Troisième trimestre 1980
ISBN 2-89100-004-8

Fédération des cégeps
1940 boulevard Henri-Bourassa est
Montréal (Québec) H2B 1S2
(514) 381-8891

INTRODUCTION

Il est plutôt difficile d'aborder la question des affaires étudiantes. D'une part, les concepts sont flous au point d'avoir des implications différentes, pour qui les utilise, d'autre part, la réalité, elle, est bien concrète et d'une richesse reconnue. De plus, les mots «services aux étudiants», «vie étudiante» recouvrent des préjugés tenaces. On y perçoit la tentation d'opposer vie étudiante et vie pédagogique et de noyer, dans une dichotomie structurelle, l'essentiel des préoccupations des collèges. On y reconnaît aussi une certaine approximation des valeurs qui fausse le discours.

Aussi, tenterons-nous d'abord de préciser le sens des termes que nous utilisons, en nous référant, pour les critiquer et les compléter au besoin, à ceux du «projet gouvernemental à l'endroit des cégeps», paru en novembre 1978.

Puis nous présenterons une approche des affaires étudiantes centrée sur les principales caractéristiques de la communauté étudiante de niveau cégep et sur les besoins qu'elles génèrent. Nous conclurons en faisant état des obligations des collèges à cet égard et en suggérant des pistes à explorer pour définir un modèle opérationnel.

«LES COLLÈGES... AU SERVICE DE LA NATION...»

L'étudiant auquel réfèrent d'abord et avant tout les auteurs du projet gouvernemental, c'est le jeune, âgé de 17 à 19 ans, «*âge crucial pour la formation de la personne et du citoyen*» (p. 5) «*étape si bien définie psychologiquement qu'il importe de lui ménager un milieu de vie spécifique, le collège*» (p. 6).

«*Le cégep accueille aujourd'hui des adolescents à la fois semblables à leurs aînés et fort différents d'eux. En quête d'indépendance, ils éprouvent ce désir d'absolu qui est le propre de leur âge; mais en même temps ils manifestent un sens critique plus aigu, moins de respect pour des principes intangibles, plus de penchant pour l'engagement politique.*» (p. 57)

Cette définition psychologique de la clientèle des cégeps où la variable âge a un poids essentiel, permet aux auteurs du projet d'identifier toute une liste de besoins fondamentaux auxquels les collèges et les éducateurs devraient s'efforcer d'apporter une réponse dans des programmes de formation ou des activités complémentaires, ce qui perpétue la dichotomie structurelle et valorielle à laquelle nous sommes habitués.

UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

C'est à l'enseigne du respect des droits des étudiants que le gouvernement entend placer son projet de redressement. Parmi ces droits, c'est d'abord le droit des étudiants à un enseignement de qualité qu'il revalorise et dont il s'institue le gardien. Deux moyens lui apparaissent efficaces: l'évaluation de cette qualité et la formation fondamentale.

L'ÉVALUATION: UNE GARANTIE DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT?

L'évaluation constitue un élément important de toute démarche scientifique et de toute démarche pédagogique. Aussi, pensons-nous qu'il doit y avoir effort de systématisation au niveau collégial, notamment par l'identification des responsabilités et des moyens de chacun des intervenants. Mais nous refusons de considérer l'évaluation comme une panacée récemment découverte et donc peu mise en oeuvre jusqu'ici.

Nous croyons au contraire que les processus d'évaluation des étudiants, des programmes, des personnels et des établissements sont déjà bien enclenchés et qu'ils méritent d'être mieux soutenus.

Mais il faut se garder de croire que l'évaluation constitue une garantie de la qualité de l'enseignement. Tout au plus permet-elle de mesurer cette qualité, et encore, une fois acquis un certain consensus autour de la définition de «qualité de l'enseignement», une fois déterminés les objectifs de chaque élément du processus et produits des instruments crédibles de mesure.

QU'EN EST-IL DE LA FORMATION FONDAMENTALE?

Quant à la question de la formation fondamentale, elle est source de bien des ambiguïtés. En effet, quand il définit le groupe d'âge auquel appartient le cégépien moyen, le gouvernement insiste sur une vision intégrale de la formation, celle de la personne et du citoyen. Quand il arrive à proposer des changements, c'est en vertu de la formation fondamentale qu'il le fait. Et, qu'est-ce donc que la formation fondamentale?

«C'est évoquer des apprentissages qui favorisent le développement intégral de la personne et qui sont nécessaires à toute activité humaine pleinement assumée. Ces apprentissages sont d'ordre intellectuel, d'ordre affectif et social ou d'ordre physique.» (p. 39)

Jusque-là, les mots employés semblent recouvrir une même réalité.

Or, c'est tout le contraire; la formation fondamentale est finalement réduite à une expression bien spécifique: celle de cours obligatoires supplémentaires et de cours de concentration prédéterminés. Finie la cohésion souhaitable entre programmes et activités complémentaires: les programmes[1] sont l'affaire du gouvernement, la vie étudiante, celle des collèges.

«Il appartient à chaque établissement de trouver le style qui répond aux aspirations et aux besoins de sa clientèle et il n'est nullement question de régenter ces dynamismes particuliers avec lesquels chaque collège assume les orientations officielles et leur donne un cachet original.» (p. 47)

Puis, se produit un glissement qui permet de passer du concept de vie étudiante à la question des services aux étudiants.

*«Les étudiants ne sont pas des machines à étudier. Ils ont des besoins diversifiés, correspondant à leur **âge** et à l'étape de leur croissance: besoins d'aide pédagogique personnelle, d'orientation, de socialisation, de maturation psychique, d'appréciation des valeurs, d'approfondissement de leur vision du monde et du sens de la vie. Tout cela il est vrai n'est pas exclu de l'horizon des programmes de formation, mais la nature même de ces besoins, impondérables s'il en est, exige une **sorte de gratuité** qui se rencontre plutôt dans des activités éducatives complémentaires, moins structurées, moins rationalisées.» (p. 58)*

Sans prémisses et sans justifications, le gouvernement consacre donc un état de fait: l'existence dans les collèges de deux catégories de services, dont l'une est plus gratuite et moins rationalisée que l'autre.

«Les collèges ont tous des services consacrés à ce que l'on appelle communément la vie étudiante, dont les activités sont, tantôt reliées à diverses phases du cheminement scolaire, tantôt destinées à répondre à des besoins de personnalisation, de socialisation et d'engagement personnel, tantôt centrées sur des besoins personnels essentiels.» (p. 58)

Mais *«dans le choix de leurs moyens, les collèges doivent tenir compte des traits distinctifs de leurs étudiants (âge, goût, condition physique et sociale) afin que leur aide soit personnalisée; outre les services auxquels le ministère contribue financièrement, les collèges peuvent décider d'en offrir d'autres, financés par les usagers, comme les sports de compétition, les activités de plein air, les clubs spécialisés.» (p. 59)*

Voilà qui illustre bien l'ambiguïté relative à toute cette question: d'une vision globalisante, basée sur l'identification d'un groupe d'âge, on

(1) Un programme étant *«un ensemble cohérent d'activités **d'enseignement** par lesquelles on cherche à atteindre certains objectifs de formation»* (p. 48)

est passé à une division en deux types de priorités, dont l'une est plus prioritaire que l'autre, et à une identification structurelle de leurs assises.

Cela reflète aussi la réalité des collèges. Le foisonnement d'activités et de services que les cégeps ont mis sur pied pour répondre aux besoins de leurs étudiants a fait l'objet de commentaires élogieux de ceux qui se préoccupent de comparer les systèmes d'éducation. On a partout signalé l'effort de soutien que consent la société québécoise aux étudiants du niveau collégial: enseignement gratuit, soutien financier, services de consultation, d'information, d'animation, et la variété des apprentissages qui leur sont offerts. Ce foisonnement a eu lieu surtout grâce au dynamisme des éducateurs et à l'adhésion de tous à une définition large de la mission des collèges. Historiquement, toutefois, les problèmes étudiants ont relevé d'unités administratives distinctes; les services pédagogiques ayant pour mission de fournir d'abord aux étudiants des occasions d'apprentissages cognitifs, alors que les services aux étudiants s'attachaient à rendre possibles des expériences favorisant le développement de l'étudiant sur les plans affectif, sensori-moteur, etc. Césure apparente, certes, qui répondait à des impératifs administratifs mais qui n'a pas empêché l'affirmation des collaborations et l'originalité des développements ●

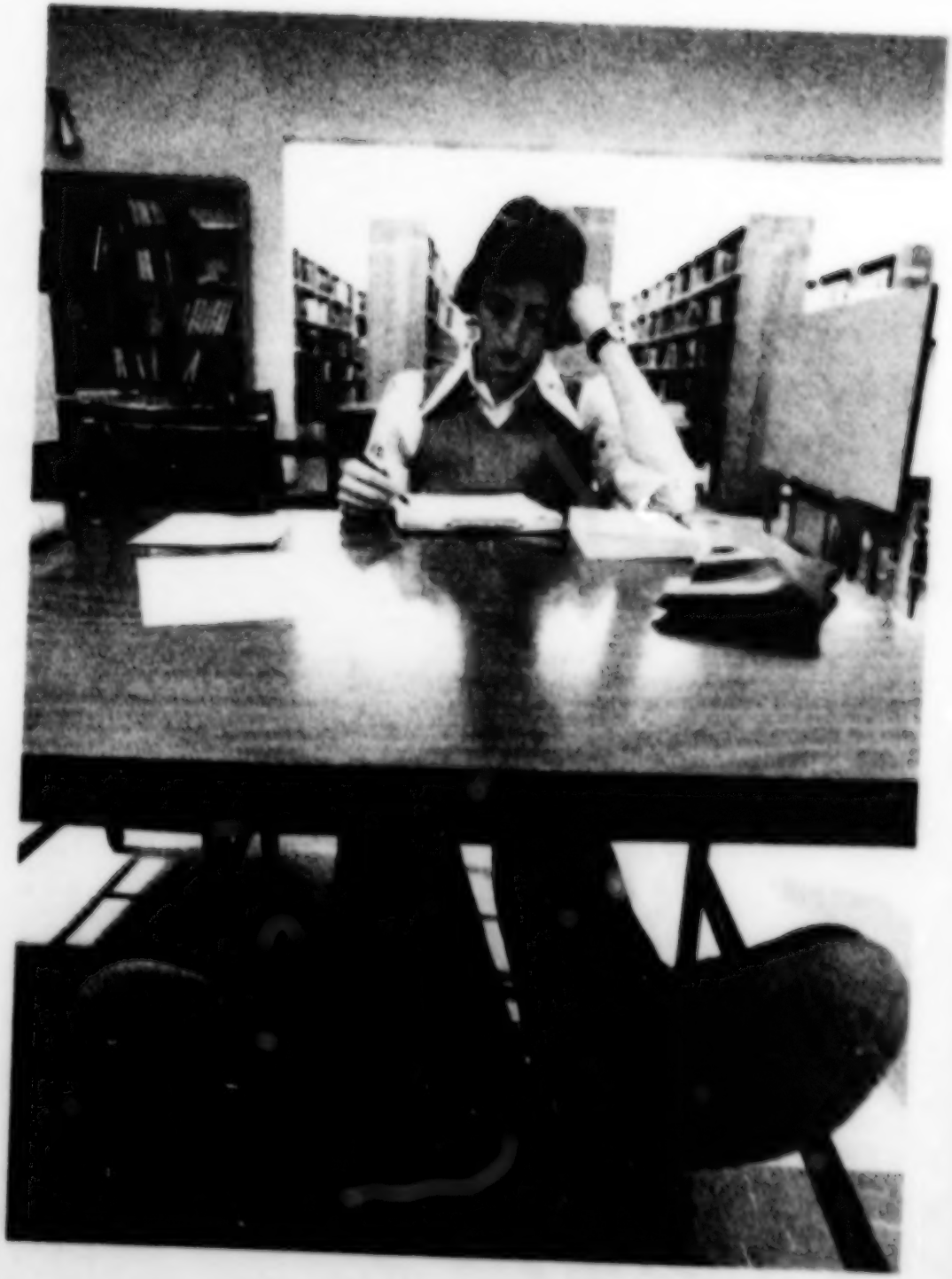

UNE APPROCHE ORIGINALE

C'est à une vision globale de ce qui concerne les étudiants que nous convions le lecteur, au-delà des dichotomies actuelles et l'apparente confusion des concepts. Notre approche s'appuie sur le double constat suivant:

- un cégep est un lieu d'enseignement post-obligatoire dont la mission est de scolariser;
- il est nécessaire de fournir à l'étudiant des activités qui le rejoignent dans son univers en lui permettant de faire l'expérience de ses limites et en favorisant chez lui une prise de conscience comme personne.

Le tout doit, selon nous, s'intégrer dans un projet éducatif global concrétisant la mission des collèges de ***«scolarisation dans une perspective de développement de la personne»***.

Cette définition de la mission des collèges doit être entendue en dehors de toute référence structurelle. Aussi, pour bien concrétiser notre propos, adopterons-nous le terme «affaires étudiantes» qui, moins large et personnalisé que celui de «vie étudiante» et moins ambigu que celui de «services aux étudiants», nous paraît contenir toute l'ampleur de notre sujet.

Par affaires étudiantes nous entendons traiter de **ce qui concerne l'étudiant de cégep dans l'exercice du métier d'étudier.**

LES AFFAIRES ÉTUDIANTES

Il est plusieurs manières d'aborder les affaires étudiantes.

Comme nous l'avons vu précédemment, les auteurs du projet gouvernemental s'appuient surtout sur une approche psychologique, dont la variable âge constitue l'assise principale, qui les conduit à dresser une liste des besoins individuels des étudiants et mène obligatoirement à l'établissement de normes, faute de références précises pour évaluer la nature et la pertinence desdits besoins. Concrètement, cela a été la tendance des collèges en phase d'implantation et cela a permis des réalisations importantes dont pourtant la pertinence n'a pas toujours fait l'unanimité.

Quant à nous, nous préférons adopter une approche basée sur le concept de société, puis de communauté étudiante. A notre avis, les activités principales de scolarisation ont, au niveau post-obligatoire, une telle importance qu'elles définissent l'existence d'une «société» étudiante. En effet, l'étudiant qui s'inscrit au cégep a le choix de son orientation. Ce n'est pas obligatoirement qu'il poursuit ses études au lieu d'aller directement sur le marché du travail comme font près de 50% de

ses confrères. Il décide donc de consacrer son temps aux études en s'affirmant comme travailleur intellectuel.

Déjà le rapport Parent parlait de l'étudiant en ces termes. «*Aux niveaux post-secondaire et supérieur, la pédagogie doit s'inspirer davantage d'une sociologie qui tiendrait compte du rôle de l'étudiant dans son milieu scolaire et dans la société. C'est donc la position sociale de l'étudiant, en tant qu'étudiant et en tant que citoyen, qui est finalement en cause.*» (1)

«*Ce qui donne à la vie de l'étudiant son sens, sa portée et sa signification sociale, c'est d'être d'abord axée sur le travail de l'esprit et la connaissance de la vérité.*» (2)

Cette approche suppose de reconnaître la réalité étudiante à partir des activités d'apprentissage. Comme les travailleurs en usine, les étudiants sont identifiés par l'exercice même de leur métier, leurs conditions de travail et le milieu où ils l'exercent. L'étudiant existe socialement. Bien plus, les rapports dialectiques qu'il maintient entre toutes les facettes de sa vie afin d'exercer son métier, l'identifient à un groupe; il a un milieu de vie, un style de vie.

«*On entend par là que les étudiants d'un même établissement forment une véritable société et qu'ils ont en commun des intérêts et des préoccupations par suite de leur état de vie; ils constituent une communauté qui doit se reconnaître et s'organiser. Cette expression suggère donc l'idée que les étudiants forment une société qui a besoin de se donner des structures et des services.*» (3)

Définie ainsi, à partir du métier d'étudier, la vie étudiante suppose l'existence d'une **société étudiante**. Toutefois, ce terme englobe la totalité de ceux qui exercent ce métier, qu'ils soient inscrits au secondaire ou à l'université. Il nous apparaît donc essentiel d'identifier le niveau collégial et d'affirmer que le cégep constitue un lieu d'apprentissage spécifique; aussi utiliserons-nous un terme plus restreint pour décrire le sous-ensemble de la société étudiante qui vit au cégep: celui de **communauté étudiante** de niveau collégial.

La communauté étudiante à laquelle nous référons regroupe les personnes pour lesquelles étudier est un métier et qui, donc, consacrent la plus grande partie de leur temps à des activités d'apprentissage dans le cadre de programmes de formation. Par voie de conséquence, il nous faut admettre que ce concept a ses limites et qu'il n'inclut pas les étudiants à temps partiel et les adultes.

Par ailleurs, il nous apparaît posséder un potentiel intégrateur évident en ce qu'il permet, à travers une vision globale des activités

(1) Commission royale d'enquête sur l'éducation dans la P.Q. Tome III, p. 229
(2) Id., p. 230
(3) Id., p. 235

d'apprentissage et de l'existence d'un corps social, de concevoir **la condition d'être étudiant et les besoins que cela implique.** Cela va nous entraîner à définir un certain nombre de besoins **collectifs** des étudiants et une orientation nouvelle de la réponse à ces besoins, c'est-à-dire à privilégier, dans une série de moyens, ceux qui tendent à changer les conditions générales de la vie étudiante et donc à circonscrire les besoins d'aide individuelle.

Cependant, il ne s'agit pas là d'un retour à la notion de cégep-milieu de vie. L'étudiant participe à un univers beaucoup plus vaste où le cégep n'est, en somme, que son lieu de travail, là où s'exerce son métier et où se situe souvent le point d'ancrage à partir duquel il organise sa vie personnelle. C'est plutôt en référence au métier d'étudier et à l'existence d'une communauté étudiante que nous essaierons d'analyser la condition d'un étudiant de cégep et les besoins qu'elle détermine.

Ensuite, pourrons-nous peut-être identifier quelles réponses doivent assumer les cégeps, tout en gardant la prudence qu'imposent la reconnaissance du fait que le cégep n'est pas le seul intervenant susceptible de répondre à ces besoins et le respect de l'autonomie de chacun des collèges ●

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE DE NIVEAU COLLÉGIAL

Notre approche implique que l'on reconnaisse l'existence au cégep d'un corps social dont les caractéristiques sont définies par l'exercice collectif du métier d'étudier et par les conditions dans lesquelles cela s'accomplit.

Nous tenterons donc de discerner les principales caractéristiques de cette communauté afin de bien identifier les besoins qui sont générés par chacune d'elles, puis de préciser comment les cégeps doivent y répondre dans le cadre de leur mission.

Plus particulièrement nous traiterons:

- de la dépendance provisoire et des besoins de soutien matériel qu'elle implique;
- de l'instabilité et des besoins de soutien individuel ou collectif qu'elle génère;
- de la difficulté d'insertion, avec ce que cela comporte de besoin de clarification et d'aide, comme de lieux et de moyens d'intégration.

Nous traiterons enfin des besoins de participation et de regroupement.

Mais avant d'aborder de plain-pied ce qui nous semble caractériser cette communauté, il est un préalable auquel il faut s'attarder. La reconnaissance de l'existence d'une communauté implique qu'il faut d'abord être agréé, faire partie de, et cela pose toute la question de **l'admissibilité** ●

UN PRÉALABLE

L'ADMISSIBILITÉ

C'est tout à fait volontairement que nous ne parlerons ici que d'admissibilité et non d'accessibilité. Pour nous, en effet, l'accessibilité est de nature provinciale: élargir les possibilités, augmenter les voies d'accès nous semble une responsabilité gouvernementale. Non que nous n'acceptions l'implication des cégeps en ce sens, mais nous affirmons que ceux-ci ne peuvent que s'insérer dans des politiques plus larges que la Fédération des cégeps a le moyen de tenter d'infléchir ailleurs. Dans ce chapitre, nous ne traiterons finalement que de conditions d'admission.

Etre admis, cela implique d'abord la nécessité d'être informé d'une manière juste et rigoureuse, autant sur les perspectives d'emploi que sur les conditions locales et provinciales d'admission. Pour ce, il faudrait compléter la mise sur pied du programme national d'information scolaire et professionnelle pour tous les niveaux du système scolaire québécois et doter les collèges des ressources nécessaires pour offrir à la clientèle étudiante un service adéquat d'information scolaire et professionnelle ●

LA DÉPENDANCE PROVISOIRE

La communauté étudiante porte en elle un paradoxe évident: il s'agit du groupe social qui aspire le plus à l'autonomie dans la pratique de ses activités, alors qu'il constitue un des groupes les plus dépendants...

- dépendant des parents matériellement ou affectivement;
- dépendant du politique pour son statut social;
- dépendant de l'institution pour ses «conditions de travail»;
- dépendant de la société pour accéder au métier d'étudiant et s'y maintenir.

Le besoin de soutien matériel

Les manifestations les plus évidentes de l'état de dépendance dans lequel se trouvent les étudiants sont les conditions matérielles dans lesquelles les place l'exercice même de leur métier, puisqu'il fait d'eux des individus qui ne sont pas en mesure, temporairement, de subvenir à leurs besoins primaires: hébergement, alimentation, vêtement, transport, etc. Dans notre société, les étudiants qui n'ont pas de revenus garantis dépendent des autres pour la réponse à ces besoins.

La réponse au besoin de soutien matériel

Il faut d'abord identifier qui doit payer. **Il s'agit d'un choix de société.** Cela peut être les parents, cela peut être l'État, cela peut être aussi une formule mixte qui mette à contribution, autant l'étudiant lui-même que ses parents et la société. Nous savons que tel est le cas, actuellement, mais qu'en ce qui a trait à la contribution des étudiants, cela pose des problèmes puisqu'il est impossible de garantir à tous le travail rémunérateur qui leur permettrait d'assumer leur part de responsabilité.

Ce problème ne concerne pas directement les collèges qui n'agissent là que comme administrateurs d'un système de prêts et bourses défini par le gouvernement. Ailleurs, dans des domaines similaires, les cégeps peuvent jouer un rôle complémentaire lié aux caractéristiques de leur milieu, notamment quand ils décident d'offrir à leurs étudiants un service de résidence ou de cafétéria.

L'INSTABILITÉ

Une autre caractéristique de la communauté étudiante est sa relative instabilité. C'est un corps social qui par éclatement successif demeure toujours à l'état embryonnaire. Plusieurs facteurs ont une importance dans ce constat. C'est d'abord l'âge des étudiants, «la durée

relativement brève des études collégiales», l'évolution rapide des personnes et la nature des intégrations à réaliser qui expliquent cette situation.

«*L'étudiant, armé des connaissances acquises au secondaire, quitte alors progressivement l'adolescence et affirme sa personnalité et ses idées de même qu'il précise les valeurs qui sous-tendront son comportement intellectuel et moral ultérieur. Il existe des savoirs mais surtout des synthèses de connaissances et une formation fondamentale qui ne peuvent être acquis pleinement avant cet âge et qui doivent l'être à ce moment sous peine de graves difficultés*». *(p. 5)*

C'est cette multiplicité des intégrations nécessaires qui est, à notre avis, une cause majeure d'instabilité de la communauté étudiante. En bref, **l'étudiant est plus jeune et manque d'encadrement.**

L'étudiant arrive au collège, beaucoup plus jeune qu'auparavant. Sa première session est souvent une session d'adaptation à une nouvelle réalité qui l'oblige à négocier le passage du concret à l'abstrait et à s'ouvrir à une pensée plus personnelle.

Beaucoup d'étudiants, par ailleurs, n'ont pas arrêté d'une façon définitive leur orientation ou n'ont pas clarifié certaines contradictions propres à leur âge: dépendance-autonomie, études-travail-loisirs, habitudes de vie, sollicitations quotidiennes, etc.

Ils n'appartiennent à aucun sous-groupe stable, puisque l'atomisation des cours ne leur laisse guère de possibilités d'appartenance.

L'étudiant doit modifier l'organisation de sa vie intellectuelle

L'étudiant de niveau collégial a déjà eu au niveau secondaire un apprentissage de la vie intellectuelle. Cependant, son entrée au cégep l'oblige en ce domaine à des réajustements et des réorganisations. Le processus de formation commencé aux niveaux antérieurs se continue, mais avec des sauts et des ruptures générateurs d'erreurs, d'incertitudes et de contradictions.

Ainsi, sortant de l'enseignement obligatoire, il croit, surtout s'il est dans un programme professionnel, qu'enfin la seule perspective de la fonction à remplir déterminera les contenus de connaissance et les apprentissages à maintenir. Il a du mal à saisir les raisons et à accepter la nécessité d'une formation générale qui ne soit pas centrée sur les seules tâches à accomplir. Pourtant inversement son choix de carrière est loin d'être encore fait et sa curiosité l'amène à se passionner pour des champs autres que ceux de sa spécialisation.

Par ailleurs, ce n'est que laborieusement qu'il réalise l'importance des développements d'habiletés intellectuelles comme l'analyse, la synthèse, l'induction, le jugement critique. Il reste encore souvent à la répétition du contenu et a de la difficulté à saisir les liens entre les divers éléments de formation qu'il reçoit.

De plus, il a souvent de la difficulté à organiser le temps consacré aux études face à la multiplicité des tâches, des besoins et des attraits qui le sollicitent. En effet, à cette étape de son développement, le développement intellectuel n'est pas son unique préoccupation. Il veut entre autres diriger ses émotions et se situer face à la personne de l'autre sexe, développer l'autonomie personnelle face à ses parents et aux autres, établir son identité, clarifier ses buts, préciser sa personnalité, s'initier au marché du travail et se situer dans la société tout entière.

C'est pourquoi d'ailleurs, même si c'est souvent de façon confuse, il ne se satisfait pas d'une formation qui n'est qu'instruction. L'appréciation personnelle des connaissances et des valeurs qu'il vit intensément l'amène à rechercher l'organisation d'expériences éducatives, visant le développement de l'être total, dans ses potentialités physiques, intellectuelles, volitives, morales, existentielles.

L'étudiant s'inquiète de son avenir

Dans le contexte social dans lequel nous vivons, l'étudiant vit beaucoup d'insécurité face à son avenir. Cette insécurité a une conséquence directe sur sa motivation et c'est certainement une explication partielle du phénomène de «décrochage». L'accès aux études universitaires de son côté n'attire pas non plus l'étudiant puisqu'il risque, dans plusieurs orientations, une admission difficile.

Les besoins de soutien personnel et collectif

Tout cela détermine l'émergence d'un certain nombre de besoins: information scolaire et professionnelle, psycho-orientation, aide pédagogique, animation, auxquels traditionnellement les collèges ont répondu par une offre de services individuels. En effet, la pratique professionnelle des agents de soutien et, disons-le, les conventions collectives ont pratiquement empêché l'intégration nécessaire des besoins individuels et des besoins collectifs.

Sans nier la nécessité de répondre à des besoins individuels, nous pensons que là n'est pas l'essentiel de la responsabilité des collèges. Au contraire, le danger qui nous guette est celui de n'atteindre qu'une fraction, souvent marginale, de la communauté étudiante.

La réponse aux besoins individuels et collectifs

Il nous semble primordial de dépasser cet émiettement pour atteindre une conception intégrée de la réponse aux besoins collectifs des étudiants. Pourtant, et c'est là la difficulté, la dimension collective estompera la spécificité des agents, au profit d'une collaboration ancrée dans les champs d'intervention plutôt que dans les domaines de spécialisation. Cela n'infirmera aucun des moyens que les collèges ont jusqu'ici valorisés. Cela situera simplement leur développement dans une autre perspective.

LA DIFFICULTÉ D'INSERTION

Venir au cégep, c'est accepter une quantité de règles et de procédures qui rendent possible le processus de scolarisation. Règles et procédures provinciales qui déterminent le contenu et la séquence des programmes et des cours, règles et procédures locales qui déterminent les horaires, l'attribution des locaux, le calendrier scolaire, les exigences afférentes aux différents cours. Tout cela forme un système d'une complexité déroutante que l'atomisation des groupes et des départements ne contribue pas à alléger.

Les besoins de soutien à l'apprentissage et au curriculum

C'est un système que les étudiants ne peuvent même pas interroger et dont le déterminisme déclenche certains besoins: soutien technique à l'apprentissage, soutien au cheminement scolaire, par exemple. Mais encore une fois, les éléments actuels de réponse à ces besoins sont multiples et ne sont pas intégrés dans une vision globale des besoins de la communauté étudiante. Il nous faut donc affirmer la nécessité de déceler les besoins de la collectivité et de définir un axe de développement qui permette d'y répondre.

Les loisirs

La difficulté d'insertion a, comme corollaire, la nécessité d'aménager des lieux et des domaines où la communauté étudiante puisse s'approprier les conditions d'une vie organisée et transposer collectivement ses intégrations dans des activités complémentaires de l'ordre du loisir.

Ces loisirs répondent à des besoins d'expression collective ou individualisée et doivent tenir compte, puisqu'il s'agit de transpositions d'un processus d'intégration, des goûts et des motivations de chacun●

COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE ET BESOIN DE REGROUPEMENT ET DE PARTICIPATION

La reconnaissance de l'existence d'une communauté étudiante de niveau collégial, ayant les caractéristiques que nous venons de décrire, nous amène à traiter des besoins plus généraux, tels la participation et le regroupement.

Toutefois il ne faut pas se laisser prendre au piège des mots. Si on parle de communauté étudiante, il ne faut pas pour autant penser que la forme d'existence sociale vécue concrètement par ce groupe est celle que connote habituellement le terme de «communauté», à savoir un groupe partageant les mêmes finalités et les mêmes valeurs et partant ayant un fort sentiment d'appartenance.

Pour dégager les traits essentiels des regroupements vécus par la communauté étudiante au cégep, on peut recourir à une typologie des formes d'existence sociale possibles. Nous emprunterons celle de Ferdinand Tonnies, qui distingue trois types de société:

- GEMEINSCHAFT: C'est une communauté de sang dont la relation sociale privilégiée est l'appartenance. On la trouve dans des formes de regroupement comme la famille, un groupement de localités, la communauté campagnarde...
- GESELLSCHAFT: C'est une société dont les membres recherchent leurs avantages et dont la relation sociale privilégiée est l'association. On la retrouve dans des formes de regroupement comme la société économique, la société industrielle, l'organisation juridico-politique...
- BUND: C'est une société basée sur la communion à une même idée et dont la relation sociale privilégiée est l'alliance. On la retrouve dans des formes de regroupement comme les partis politiques, les églises, les clubs...

Si, pour analyser la nature et les formes de regroupement, on se sert de cette typologie (qu'il faut prendre comme une typologie, c'est-à-dire: grossissement de certains traits caractéristiques qu'on ne retrouve jamais à l'état pur dans la réalité), on se rend compte:

- que la communauté étudiante vit au cégep ces différentes formes de regroupement;
- que la classe, la forme de regroupement vécue le plus longtemps par l'étudiant, peut se rapporter suivant les circonstances à chacune de ces formes;
- que la forme de regroupement dans laquelle se vit la majorité des activités de cette communauté est celle de la société organisée et le plus souvent sous la forme bureaucratique;

- que les formes et modèles de participation sont différents suivant ces trois formes de regroupement;
- que la participation dans le cadre d'une société organisée est des plus difficiles car, dans cette société, la prise sur les événements n'est jamais directe, attendu que toute question renvoie à des règles et procédures et à des partenaires agissant à des niveaux d'intervention nombreux et divers.

En conséquence, il importe d'affirmer la nécessité que les cégeps assument leur part de responsabilité dans l'apprentissage du processus démocratique. Il y a là, pour l'étudiant, une possibilité de développer des habiletés, possibilité dont on doit tenir compte au point de réajuster certains types de relations et notamment celles qui existent entre les associations étudiantes et les collèges, qu'il faut cesser d'envisager du strict point de vue contractuel. A cet égard, le projet gouvernemental propose une avenue intéressante, si on l'ampute légèrement.

«Le gouvernement souscrit d'emblée à cet apprentissage de la vie en société et estime que les collèges doivent accepter une certaine marge d'essais et d'erreurs, sans hésiter à aider directement ou indirectement les associations étudiantes (qui ont besoin de conseils).» (p. 60)

Reste que l'apprentissage du processus démocratique ne doit pas se limiter à l'exercice sporadique de certains droits dans les cadres stricts de structures de participation reconnues. Il exige une éducation continue et un soutien dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont quasi inexistants à l'heure actuelle●

LES OBLIGATIONS DES INSTITUTIONS

Il va sans dire que les cégeps doivent, pour réaliser leur mission de scolarisation dans une perspective de développement de la personne, mettre tout en oeuvre pour répondre à ces besoins essentiels à l'exercice du métier d'étudiant et à l'existence d'une communauté étudiante. Mais cette affirmation pose, en fait, toute la question des droits et devoirs des étudiants. Il nous est malheureusement impossible, vu les dimensions juridiques et l'ampleur de la question, d'en discuter ici à fond. Tout au plus pouvons-nous proposer quelques avenues à explorer.

La question des droits des étudiants nous semble relever de la préoccupation plus générale de la qualité de l'enseignement. L'étudiant a droit à un enseignement de qualité. Il faut tout mettre en oeuvre pour le lui assurer. Encore qu'il ne soit pas si aisé qu'il peut paraître de caractériser et d'évaluer un enseignement dit de qualité.

Il faut tenir compte aussi du mouvement «d'accountability» et de protection du consommateur. Aux Etats-Unis, la question se pose depuis plusieurs années et a donné lieu à des procès souvent retentissants. Au Québec, la promulgation d'un Code de protection du consommateur et l'instauration du recours collectif pourraient trouver des applications concrètes dans le domaine de l'éducation. D'ailleurs, le gouvernement lui-même reconnaît le fait puisque, dans la conclusion du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, on peut lire textuellement ce qui suit: «*On entend souvent exprimer l'idée que l'école publique doit rendre des comptes et définir le produit qu'elle prétend mettre en marché. L'école, en quelque sorte, serait astreinte aux règles de protection du consommateur, lesquelles s'appliquent de plus en plus dans tous les domaines de la production de biens et services.*» *(p. 139)*

Ce qui vaut pour l'école vaut aussi pour le collège. Encore là, cependant, il faut être conscient de la complexité des problèmes soulevés quand on aborde le champ de l'éducation.

Enfin, les droits des étudiants sont aussi à analyser en fonction des droits de la personne qui ont été définis dans une Charte et sur lesquels veille une Commission.

Il s'agit donc d'une question excessivement difficile qui déborde le cadre de la vie collégiale. Dans l'état actuel de nos travaux, à peine percevons-nous la complexité des problèmes juridiques que cela implique, à peine pouvons-nous cerner les réels besoins. Nous ne pensons pas qu'il faille élaborer une charte (ou des chartes) des droits des étudiants. Nous pensons qu'il vaut mieux aborder cette question sous l'angle des obligations des institutions, obligations en regard desquelles il faudrait

instituer des mécanismes précis de recours. Encore que nous ayons à faire la distinction entre les obligations des collèges à l'égard de la communauté étudiante et les possibilités de recours qui, elles, sont bien souvent individuelles ●

CONCLUSION

Dans les pages qui précèdent, nous avons proposé une vision de la réalité étudiante qui permet d'intégrer l'ensemble des idées qui ont été exprimées par la Fédération des cégeps sur ce sujet. Nous avons choisi une approche basée sur l'existence d'une communauté étudiante ayant des caractéristiques précises qui déterminent un certain nombre de besoins auxquels doivent répondre les institutions collégiales et plus généralement le gouvernement. Nous avons donc identifié trois caractéristiques principales de la communauté étudiante du cégep: la dépendance provisoire, l'instabilité et la difficulté d'insertion. L'analyse de ces caractéristiques nous a permis d'identifier un certain nombre de besoins qu'elles génèrent: besoin de soutien matériel et financier, besoin de soutien personnel et collectif, aide à l'apprentissage ou au curriculum, besoin d'encadrement ou de loisirs, besoin de participation et de regroupement.

Une étude un peu plus approfondie nous a permis de réaliser que le cégep n'est pas toujours le principal ni le meilleur agent de réponse à ces besoins, mais qu'il doit quand même y contribuer, dans le cadre de sa mission et à la mesure de ses moyens. S'il joue un rôle complémentaire en ce qui a trait aux services de résidence et de cafétéria, un rôle administratif en ce qui a trait au soutien financier, un rôle complémentaire à la famille et à l'environnement en matière de loisir, il reste l'agent principal et essentiel de la réponse aux besoins de soutien individuel et surtout collectif en matière de participation et regroupement et dans les domaines de l'aide à l'apprentissage et au cheminement scolaire.

C'est donc une invitation à repenser le développement des services offerts par les collèges, pour répondre aux besoins de la communauté étudiante, que nous lançons à ceux qui voudront bien souscrire à cette approche. Cela n'infirme aucun des services actuellement offerts mais permet de les resituer dans une perspective communautaire et de bien identifier le rôle essentiel et donc irremplaçable du cégep.

Le présent texte pourrait être jugé incomplet s'il n'offrait quelques hypothèses organisationnelles. Nous pensons par exemple que le regroupement des étudiants par programme de formation constitue une voie à explorer. Ce modèle préconisé par le rapport Nadeau a l'avantage de reconnaître structurellement les sous-ensembles organiques qui supportent la vie étudiante et de privilégier une approche intégrée des services à offrir aux étudiants, dans le cadre d'un projet éducatif qui reconnaisse certains traits spécifiques. Il a de plus le mérite de regrouper les agents de développement ou de soutien pédagogique, professeurs et

professionnels, autour d'étudiants caractérisés par l'exercice d'un métier spécifique. Nous ne sommes pas sans connaître certaines des difficultés de réalisation qu'implique ou qu'a impliquées ailleurs ce modèle. Mais nous sommes convaincus qu'il doit être analysé plus à fond et au besoin expérimenté et adapté à la réalité collégiale. Il y a là des possibilités intéressantes de développement●

Jeanne Blackburn
Louise Chenè
Alcide Daigneault
Jean-Guy Guertin
Paul Inchauspé
Mounir Rafla
Jean-Noël Tremblay

membres du Comité directeur créé par la Fédération des cégeps à l'occasion de la parution, en novembre 1978, du **Projet gouvernemental à l'endroit des cégeps**.